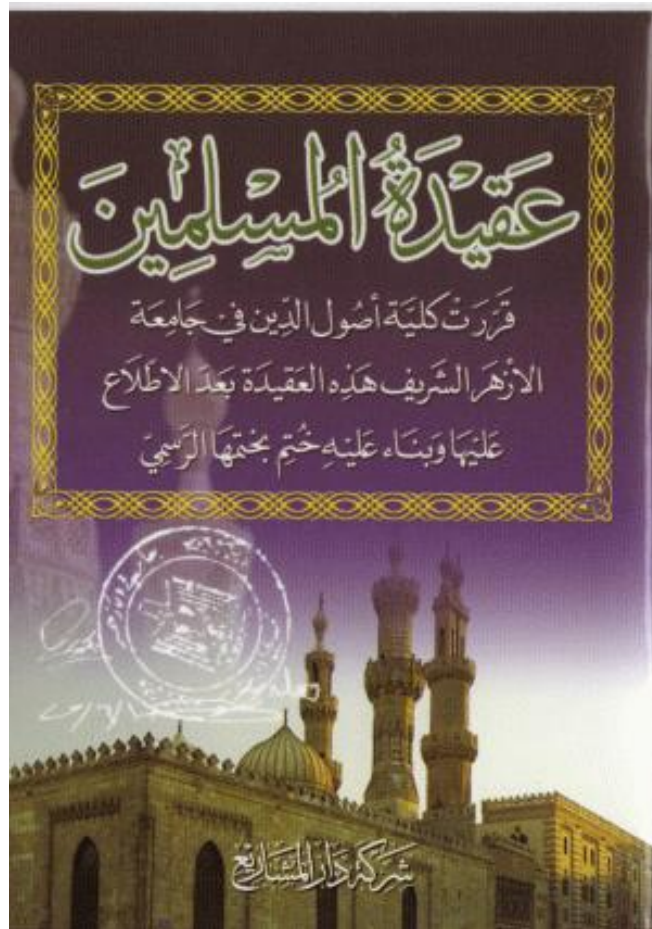


# La croyance de Ahlou s-Sounnah wa l-Jama'ah

**En 50 Questions - Réponses**



**Ces 50 questions-réponses proviennent de ce livre**

**Il est approuvé par la section des Fondements de la Religion (Ousoulou d-din) de l'Université de Al-Azhar Ach-Charif et cette croyance a été par la suite vérifiée et a reçu le sceau officiel.**

# بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## **Q/R 1** Quelle est l'obligation personnelle dans la connaissance de la science de la religion ?

Il est un devoir pour toute personne responsable d'apprendre une part dont on ne peut se passer de la croyance, de la purification, de la prière, de la *zakat* pour celui pour qui elle est obligatoire, du *haji* pour celui qui en est capable et des péchés du cœur, de la main, des yeux et autres. *Allah ta3ala* dit :

﴿ قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴾

(*Qoul hal yastawi l-ladhina ya3lamouna wa l-ladhina la ya3lamoun*)

[*sourat Az-Zoumar / 9*] ce qui signifie : « **Dis : Sont-ils équivalents ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?** » Et le *hadith* :

« طَلَبُ الْعِلْمِ فَرِيضَةٌ عَلَى كُلِّ مُسْلِمٍ »

(*Talabou l-3ilmi faridatoun 3ala koulli mouslim*)

[rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] ce qui signifie : « **Quérir la science de la religion est une obligation pour tout musulman** ».

## **Q/R 2** Quelle est la sagesse dans la création des *jinn* et des humains ?

C'est pour que *Allah* leur ordonne de L'adorer. *Allah ta3ala* dit :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴾

(*wa ma khalaqtou l-jinna wa l-insa 'illa liya3boudoun*)

[*sourat Adh-Dhariyat / 56*] ce qui signifie : « **Je n'ai créé les *jinn* et les humains que pour leur ordonner de M'adorer.** » Et le *hadith* :

« حق الله على العباد أن يعبدوه ولا يشركوا به شيئاً »

(*Haqqou l-Lahi 3ala l-3ibadi 'an ya3boudouhou wa la youchrikou bihi chay'a*)

[rapporté par les deux *chaykh*] ce qui signifie : « **Le devoir des esclaves à l'égard de Allah c'est de l'adorer et de ne rien Lui associer.** » Les deux *chaykh* sont *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*.

### **Q/R 3 Qu'est-ce qui fait que l'adoration est valable ?**

L'adoration de *Allah* est valable de la part de celui qui a pour croyance l'existence de *Allah*, et qui ne Lui considère de ressemblance avec aucune de Ses créatures. *Allah ta3ala* dit :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

(*Layça kamithlihi chay'*)

[*sourat Ach-Choura* / 11] ce qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui.** ».

Le *hadith* :

« لَا فِكْرَةَ فِي الرَّبِّ »

(*La fikrata fi r-Rabb*)

ce qui signifie : « **On n'imagine pas le Créateur** ». Rapporté par *Abou l-Qaçim Al-'Ansariyy*. Par ailleurs, *Al-Ghazaliyy* a dit ce qui signifie : « *L'adoration n'est valable qu'après avoir connu Celui Qui est adoré* ».

### **Q/R 4 Pourquoi Allah a-t-Il envoyé les messagers ?**

*Allah* a envoyé les messagers pour qu'ils enseignent aux gens ce qui est de leur intérêt dans leur religion et dans leur bas-monde et pour appeler les gens à adorer *Allah* et à ne rien Lui associer. *Allah ta3ala* dit :

﴿فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّنَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ﴾

(*Faba3atha l-Lahou n-Nabiyyina moubach-chirina wa moundhirin*)

[sourat Al-Baqarah / 213] ce qui signifie : « **Allah a envoyé les prophètes annonciateurs de bonnes nouvelles et d'avertissements** ».

Le *hadith* :

« أَفْضَلُ مَا قُلْتُ أَنَا وَالنَّبِيُّونَ مِن قَبْلِي لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ »

(Afdalou ma qoultou ana wa n-Nabiyyouna min qabli la 'ilaha il-la l-Lah)

[rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **La meilleure parole que j'ai dite, moi et les prophètes qui m'ont précédé, c'est : (la 'ilaha 'il-la l-Lah) Il n'est de dieu que Allah.** »

### **Q/R 5** Quelle est la signification du *tawhid* ?

Le *tawhid* c'est de faire l'absolue distinction entre *Al-Qadim* [Celui Qui est exempt de début] et *al-mouhdath* [ce qui est entré en existence], comme l'a dit l'Imam *Al-Jounayd*. *Allah ta3ala* dit :

﴿ لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ ﴾

(Layça kamithlihi chay')

[sourat Ach-Choura / 11] ce qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui** ».

Le *hadith* :

« كَانَ اللَّهُ وَلَمْ يَكُنْ شَيْءٌ غَيْرَهُ »

(Kana l-Lahou wa lam yakoun chay'oun ghayrouh)

[rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **Allah est exempt de début et rien d'autre que Lui n'est exempt de début** ».

### **Q/R 6** Parle de l'existence de *Allah*.

*Allah* existe, il n'y a aucun doute au sujet de Son existence. Il existe sans comment et sans endroit. *Allah ta3ala* dit :

﴿ أَيْبُ اللَّهِ شَكٌّ ﴾

(afi l-Lahi chakk)

[sourat Ibrahim / 10] ce qui signifie : « **Il n'y a pas de doute au sujet de Allah** ».

Le hadith rapporté par Mouslim :

« اللَّهُمَّ أَنْتَ الظَّاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَيْءٌ وَأَنْتَ الْبَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ »

(Allahoumma 'anta dh-Dhahirou falayça fawqaka chay' wa 'anta l-Batinou falayça dounaka chay')

ce qui signifie : « **Ô Allah, Tu es Adh-Dhahir, rien n'est donc au-dessus de Toi, et Tu es Al-Batin, rien n'est donc au-dessous de Toi.** » Cela signifie que Allah existe sans endroit. Al-Hafidh Al-Bayhaqiyy a dit : « Celui Qui n'a rien au-dessus de Lui et rien en-dessous de Lui n'est donc pas dans un endroit ».

**Q/R 7** Quelle est la signification de la parole de Allah :

﴿ وَهُوَ مَعَكُمْ أَيْنَمَا كُنْتُمْ ﴾

(wa houwa ma3akoum 'aynama kountoum) ?

Cela signifie que Allah sait tout par Sa science. C'est ce qu'a dit Soufyane Ath-Thawriyy, Ach-Chafi3iyy, Ahmad, Malik et d'autres. Allah ta3ala dit :

﴿ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا ﴾

(Wa 'anna l-Laha qad 'ahata bi-koulli chay'in 3ilma)

[sourat At-Talaq / 12] ce qui signifie : « **Allah sait tout par Sa science** ».

Le hadith :

« اربعوا على أنفسكم فإنكم لا تدعون أصم ولا غائبا وإنما تدعون سميعا قريبا »

(Irba3ou 3ala 'anfouçikoum fa'innakoum la tad3ouna 'asamma wa la gha'iba wa 'innama tad3ouna sami3an qariba)

[rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **Ne vous efforcez pas de lever la voix, Celui Que vous invoquez n'est ni sourd ni ignorant ; Celui Que vous invoquez entend tout et rien n'échappe à Sa science.** »

## Q/R 8 Quel est le plus grave des péchés ?

Le plus grave des péchés est la mécréance. Parmi les différentes sortes de mécréance, il y a le *chirk*. Le *chirk* signifie vouer l'adoration à autre que *Allah*. *Allah ta3ala* dit dans une '*ayah*' dans laquelle la parole est attribuée à *Louqman* :

﴿يَا بَنِيَّ لَا تُشْرِكْ بِاللَّهِ إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ﴾

(*Ya bounayya la touchrik bi l-Lahi 'inna ch-chirka ladhoulmoun 3adhim*)

[*sourat Louqman* / 13] ce qui signifie : « [*Louqman* dit :] **Mon fils, n'attribue pas des associés à Allah car certes attribuer des associés à Allah est une grave injustice** ».

Le *hadith* :

« سُئِلَ النَّبِيُّ عَلَيْهِ السَّلَامُ أَيُّ الذَّنُوبِ أَعْظَمُ، قَالَ : أَنْ تَجْعَلَ لِلَّهِ نَدًّا وَهُوَ خَلْقَكَ »

(*sou'ila n-nabiyyou 3alayhi s-salam : 'ayyou dh-dhounoubi 'a3dham ; qala : 'an taj3ala li l-Lahi niddan wa houwa khalaqaka*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « Le Prophète *Mouhammad* a été interrogé au sujet du plus grave des péchés, il a dit : **C'est que tu attribues à Allah un semblable alors que c'est Lui Qui t'a créé** ».

## Q/R 9 Que signifie l'adoration ?

L'adoration, c'est l'extrême limite de la crainte et de la soumission comme l'a dit *As-Soubkiyy*. *Allah ta3ala* dit :

﴿لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِي﴾

(*La 'ilaha illa 'ana fa3boudouni*)

[*sourat Al-'Anbiya'* / 25] ce qui signifie : « **Il n'est de dieu que Moi, adorez-Moi** ».

Le *hadith* :

« حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يَشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا »

(*haqqou l-Lahi 3ala l-3ibadi 'an ya3boudouhou wa la youchrikou bihi chay'a*)

Rapporté par les deux *chaykh* qui signifie : « **Le devoir pour les esclaves à l'égard de Allah c'est qu'ils L'adorent et qu'ils ne lui associe rien** ».

### **Q/R 10 Est-ce que le mot *dou3a'* peut avoir le sens de l'adoration ?**

Oui, *Allah ta3ala* dit :

﴿ قُلْ إِنَّمَا أَدْعُوا رَبِّي وَلَا أُشْرِكُ بِهِ أَحَدًا ﴾

(*Qoul 'innama 'ad3ou Rabbi wa la 'ouchrikou bihi 'ahada*)

[*sourat Al-Jinn / 20*] ce qui signifie : "**Dis : je n'adore que mon Seigneur et je ne Lui associe rien**" et également la parole de *Allah* :

﴿ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا ﴾

(*fa la tad3ou ma3a l-Lahi 'ahada*)

[*sourat Al-Jinn / 18*] ce qui signifie : "**N'adorez rien avec Allah**".

Le *hadith*:

« الدّعاء هو العبادة »

(*Ad-dou3a'ou houwa l-3ibadah*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Le *dou3a'*, c'est l'adoration** ».

### **Q/R 11 Est-ce que le mot *dou3a'* peut avoir un autre sens que l'adoration ?**

Oui, *Allah ta3ala* dit :

﴿ لَا تَجْعَلُوا دُعَاءَ الرَّسُولِ بَيْنَكُمْ كَدُعَاءِ بَعْضِكُمْ بَعْضًا ﴾

(*la taj3alou dou3a'a r-raçouli baynakoum kadou3a'i ba3dikoum ba3da*)

[sourat An-Nour / 63] ce qui signifie : « **Ne faites pas en sorte que votre appel du Messager soit comme vos appels les uns des autres** ».

**Q/R 12** Quel est le jugement de celui qui appelle un prophète ou un saint même si le prophète et le saint sont absents ? Et quel est le jugement de demander au saint et au prophète quelque chose qu'il n'est pas habituel de demander ?

Ceci est permis car le simple fait d'appeler ou de demander une chose inhabituelle ne constitue pas une adoration pour autre que *Allah*. Ce n'est pas le simple fait de dire : « Ô Messager de *Allah* » qui est une association à *Allah*. En effet, il a été confirmé que *Bilal Ibnou l-Harith Al-Mouzaniiyy* était venu auprès de la tombe du Messager durant l'année de la sécheresse (*ar-ramadah*) au temps du califat de *3Oumar*, et qu'il avait dit : « Ô Messager de *Allah*, demande la pluie pour ta communauté, ils risquent de périr ». Ceci a été rapporté par *Al-Bayhaqiyy* et d'autres. *3Oumar* ne l'a pas renié à *Bilal Ibnou l-Harith* ni personne d'autre que *3Oumar*, tous l'ont au contraire approuvé. *Allah ta3ala* dit :

﴿ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ  
وَاسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَحِيمًا ﴾

(wa law 'annahoum 'idh *dhalamou* 'anfouçahoum *ja'ouka* fastaghfarou l-Laha wa staghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwab<sup>an</sup> rahim<sup>a</sup>)

[sourat An-Niçq' / 64] ce qui signifie : « **Si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient auprès de toi pour demander le pardon à *Allah*, et le Messager demandait le pardon pour eux, ils sauraient que *Allah* est Celui Qui accepte le repentir et Qui fait miséricorde** ».

D'autre part, il est confirmé que *Ibnou 3Oumar* a dit :

« يَا مُحَمَّد »

(ya Mouhammad)

ce qui signifie : « Ô *Mouhammad* » lorsque sa jambe s'était comme paralysée. Ceci est rapporté par *Al-Boukhariyy* dans son livre *Al-'Adabou l-Moufrad*.

**Q/R 13** Explique la signification de *al-istighathah* et de *al-isti3anah* avec les preuves.

*Al-istighathah*, c'est la demande du secours en cas de difficulté et *al-isti3anah*, c'est la demande d'aide mais dans un sens plus général et plus global. *Allah ta3ala* dit :

﴿وَاسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ﴾

(*wa sta3inou bi s-sabri wa s-salah*)

[*sourat Al-Baqarah / 45*] ce qui signifie : « **Recherchez l'aide par la patience et la prière** ».

Le *hadith* : le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

« تَدْنُو الشَّمْسُ مِنْ رُؤُوسِ النَّاسِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَبَيْنَمَا هُمْ كَذَلِكَ إِذْ سَتَّغَاثُوا بِآدَمَ »

(*tadnou ch-chamsou min rou'ousi n-naci yawma l-lqiyamati fabaynama houm kadhqalika 'idh istaghathou bi'adam*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Le soleil se rapprochera de la tête des gens au jour du Jugement. Tandis qu'ils seront ainsi, ils rechercheront le secours auprès de 'Adam** ». Il y a en cela une preuve que demander de l'aide à autre que *Allah* est une chose permise, en ayant pour croyance que nul ne fait parvenir de nuisance ni profit en réalité si ce n'est *Allah*.

#### **Q/R 14 Parle du *tawassoul* par les prophètes.**

Il est permis de faire le *tawassoul* par les prophètes selon l'unanimité. Le *tawassoul*, c'est demander à avoir un profit ou que soit repoussée une nuisance par la mention du nom d'un prophète ou d'un saint pour l'honneur accordé à celui par qui on fait le *tawassoul*, tout en croyant que c'est *Allah* qui crée le profit et la nuisance. *Allah ta3ala* dit :

﴿وَابْتَغُوا إِلَيْهِ الْوَسِيلَةَ﴾

(*wabtaghou 'ilayhi l-wacilah*)

[*sourat Al-Ma'idah / 35*] ce qui signifie : « **Recherchez les causes pour l'agrément de Allah** ».

Le *hadith* : le Messager a enseigné à l'homme aveugle de faire le *tawassoul* par sa personne. L'aveugle l'ayant fait, *Allah* a rendu la vue à cet aveugle. Ceci a été rapporté par *At-Tabaraniyy* qui a jugé *sahih* (fort) ce *hadith*.

#### **Q/R 15 Parle du *tawassoul* par les saints.**

Il est permis de faire le *tawassoul* par les saints et on ne connaît personne qui ait contredit à ce sujet et qui fasse partie des gens de la vérité, que ce soit parmi les gens du *Salaf* ou du *Khalaf*.

Le *hadith* : ce qu'a rapporté *Al-Boukhariyy* que *3Oumar* a fait le *tawassoul* par *Al-3Abbas* en disant :

اللهم إنا توصلنا إليك بعَمِّ نبيِّك فاسقنا . قال فيسقون

(*Allahoumma innā natawassalou 'ilayka bi3ammi nabiyyika fa sqina qala fayousqawn*)

« Ô *Allah* nous faisons le *tawassoul* à Toi par l'oncle de notre Prophète. Donne-nous la pluie ».

### **Q/R 16 Explique le sens du *hadith* de la femme esclave (*al-jariyah*).**

Le *hadith* n'est pas fort et quant au fait que certains l'ont considéré comme fort ne signifie pas que *Allah* habite le ciel. *An-Nawawiyy* dans son commentaire du *hadith* a dit : « *La parole ('ayna l-Lah) est une interrogation au sujet du degré (al-makanah) et non au sujet de l'endroit (al-makan)* ». Elle signifie : Quelle est ta croyance en fait de glorification de *Allah* ? Quelle glorification accordes-tu dans ton cœur pour *Allah* ? Et lorsqu'elle a répondu : (*Fi s-sama'*), c'est-à-dire qu'Il est plus puissant et sait plus que tout autre. Il n'est pas permis de croire que le Messager l'a interrogé au sujet de l'endroit. Il n'est pas permis non plus de croire que cette femme esclave a visé qu'Il habite le ciel.

L'imam *3Aliyy* a dit :

« لا يقال أين لمن أين الأين »

(*la youqalou 'ayn liman 'ayyana l-'ayn*)

[rapporté par *Al-Qouchayriyy* dans son livre *Ar-Riçalatou l-Qouchayriyyah*] ce qui signifie : « *On ne dit pas où pour Celui Qui a créé les endroits* ». Et *Abou Hanifah* a dit dans le livre *Al-Fiqhou l-'Absat* : « *Il existe alors qu'Il n'y avait pas d'endroit, Il existe alors qu'il n'y avait ni où ni créatures et Il est Celui Qui est le Créateur de toute chose* ». *Allah ta3ala* dit :

﴿ لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ ﴾

(*laysa kamithlihi chay'*)

[*sourat Ach-Chourq* / 11] ce qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui** ».

Le *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy* :

« كان الله ولم يكن شيء غيره »

(*kana l-Lahou wa lam yakoun chay'oun ghayrouh*)

ce qui signifie : « **Allah est exempt de début et rien d'autre que Lui n'est exempt de début** ».

### **Q/R 17 Le jugement de celui qui insulte Allah c'est qu'il est mécréant. Montre cela avec les preuves.**

Le *Qadi 3Iyad* a rapporté l'Unanimité que celui qui insulte Allah est jugé mécréant même s'il était en colère, même s'il plaisantait, même s'il n'acceptait pas la mécréance dans son cœur. Allah ta3ala dit :

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ  
وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ \* لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ﴾

(*wala'in sa'altahoum layaqoulounna 'innama kounna nakhoudou wa nal3ab qoul 'abi l-Lahi wa 'ayatihi wa raçoulihi kountoum tastahzi'oun la ta3tadhirou qad kafartoum ba3da 'imanikoum*)

[*sourat At-Tawbah / 65-66*] ce qui signifie : « **Si tu leur avais posé la question, ils auraient répondu : « Nous ne faisons que discuter et jouer ». Dis : Est-ce de Allah, de Ses 'ayah, de Son messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes devenus mécréants après avoir été croyants** ».

Le *hadith* :

« إِنْ الْعَبْدَ لَيَتَكَلَّمُ بِالْكَلِمَةِ لَا يَرَىٰ بِهَا بِأَسَا يَهْوِي بِهَا فِي النَّارِ سَبْعِينَ خَرِيفًا »

(*'inna l-3abda layatakallamou bi l-kalimati, la yara biha ba' san, yahwi biha fi n-nari sab3ina kharifa*)

[rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : « **Certes il arrive à une personne de prononcer une parole dans laquelle elle ne voit aucun mal et à cause de laquelle elle chutera en enfer d'une distance de soixante-dix automnes** ».

## **Q/R 18** Quelle est la preuve qu'il est permis de visiter les tombes aussi bien pour les hommes que pour les femmes ?

Le *hadith* :

« زوروا القبور فإنها تذكركم بالآخرة »

(*zourou l-qouboura fa'innahā toudhakkiroukoum bi l-'akhirah*)

[rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] ce qui signifie : « **Visitez les tombes, car elles vous rappellent l'au-delà** ».

## **Q/R 19** Comment a lieu l'entrée en Islam ?

Par la prononciation des deux témoignages et non pas par la parole (*'astaghfirou l-Lah*) « Je demande à ce que *Allah* me pardonne ». Quant à la parole de *Allah ta3ala* :

﴿ فَقُلْتُ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ ﴾

(*faqoultou staghfirou rabbakoum*)

[*sourat Nouh / 10*], elle signifie que *Nouh* a demandé à son peuple d'entrer en Islam en croyant en *Allah* et en Son prophète *Nouh* afin que *Allah* leur pardonne.

Le *hadith* :

« أَمَرْتُ أَنْ أَقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَشْهَدُوا أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنِّي رَسُولُ اللَّهِ »

(*'oumirtou 'an 'ouqatila n-naça hatta yach-hadou 'an la 'ilaha 'il-la l-Lah wa 'anni raçoulou l-Lah*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] ce qui signifie : « **J'ai eu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est de dieu que Allah et que je suis le Messager de Allah.** ».

## **Q/R 20** Montre le jugement de faire l'éloge du Messager de Allah.

Cela est permis selon l'Unanimité. *Allah ta3ala* dit :

﴿وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ﴾

(wa'innaka la3ala khoulouqin 3adhim)

[sourat Al-Qalam / 4] ce qui signifie : « **Tu as certes un comportement d'excellence** ». Allah ta3ala dit :

﴿وَعَزَّمُوهُ وَنَصَرُوهُ﴾

(wa 3azzarouhou wa nasarouh)

[sourat Al-'A3raf / 157] ce qui signifie : « **Ils ont fait son éloge, l'ont glorifié et l'ont appuyé pour lui donner la victoire** ».

Le *hadith* : certaines femmes ont fait l'éloge du Prophète en disant devant le Prophète :

« يَا حَبِّدَا مُحَمَّدٍ مِنْ جَارٍ »

(ya habbadha Mouhammadoun min jari)

[Rapporté par *Ibnou Majah*] ce qui signifie : « *Ah quel bon voisin que Mouhammad* ». Il a été confirmé aussi que plus d'un compagnon du Prophète faisait son éloge, comme les éloges du poète *Hassan Ibnou Thabit*, *Al-3Abbas* et d'autres. Le Messager ne l'a pas renié, il l'a au contraire approuvé.

## **Q/R 21 Parle du supplice de la tombe.**

Il est un devoir de croire au supplice de la tombe qui est confirmé selon l'Unanimité, celui qui le renie devient mécréant. Allah ta3ala dit :

﴿النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ﴾

(an-narou you3radouna 3alayha ghoudouwwan wa 3achiyya wa yawma taqoumou s-sa3atou 'adkhillou 'ala fir3awna 'achadda l-3adhab)

[sourat Ghafir / 46] ce qui signifie : « **Au feu ils seront exposés en début et en fin de journée, et au Jour du Jugement faites entrer Pharaon et ceux qui l'ont suivi dans la mécréance au pire des châtements** ».

Le *hadith* :

« استعيذوا بالله من عذاب القبر »

(*'ista3idhou bi l-Lahi min 3adhabi l-qabr*)

[rapporté *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Demandez la protection par Allah contre le supplice de la tombe** ».

## **Q/R 22 Quelle est la première des créatures ?**

La première des créatures, c'est l'eau. *Allah ta3ala* dit :

﴿ وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ ﴾

(*wa ja3alna mina l-ma'i koulla chay'in hayy*)

[*sourat Al-'Anbiya' / 30*] ce qui signifie : « **Nous avons fait à partir de l'eau toute créature vivante.** ».

Le *hadith* :

« كل شيء خلق من الماء »

(*koullou chay'in khouliqa mina l-ma'*)

[rapporté par *Ibnou Hibban*] ce qui signifie : « **Toute chose a été créée à partir de l'eau.** »

## **Q/R 23 Parle des différentes sortes d'innovation et donne la preuve qu'il y a bien une bonne innovation.**

*Al-bid3ah* selon la langue c'est tout ce qui a été innové sans chose semblable qui l'ait précédée. Du point de vue de la Loi, *al-bid3ah*, l'innovation, se partage en innovation de bonne guidée (*bid3atou houda*) et en innovation d'égarement (*bid3atou dalalah*). *Allah ta3ala* dit :

﴿ وَرَهْبَانِيَّةً ابْتَدَعُوهَا مَا كَتَبْنَاهَا عَلَيْهِمْ إِلَّا ابْتِغَاءَ رِضْوَانِ اللَّهِ ﴾

(*wa rahbaniyyatan ibtada3ouha ma katabnaha 3alayhim 'illa btigha'a ridwani l-Lah*)

[sourat Al-Hadid / 27] ce qui signifie : « **Une rahbaniyyah qu'ils ont innové que Nous ne leur avons pas prescrit, ils ne l'ont fait que par recherche de l'agrément de Allah** ». Allah a donc fait l'éloge des gens qui ont suivi 3Iqa et qui étaient musulmans, parce qu'ils s'étaient abstenus de ce que l'âme désire, chose qui ne leur avait pas été rendue obligatoire, et ce par recherche de l'agrément de Allah.

Le hadith:

« من سنّ في الإسلام سنة حسنة فله أجرها وأجر من عمل بها من بعده »

(*man sanna fi l-'islami sounnatan haçanah falahou 'ajrouha wa 'ajrou man 3amila biha min ba3dih*)

[rapporté par Mouslim] ce qui signifie : « **Celui qui instaure dans l'Islam une bonne tradition en aura la récompense et une récompense chaque fois que quelqu'un d'autre oeuvrera avec après lui** ». Les compagnons ainsi que d'autres après eux ont innové de nombreuses bonnes choses dans la religion, choses que la communauté a accueillies avec acceptation comme, par exemple, la construction de mihrab, un deuxième appel à la prière pour la prière du vendredi, la mise des points aux lettres du livre du Qur'an ainsi que la commémoration de la naissance honorée de notre Prophète.

## Q/R 24 Parle de la pratique de la sorcellerie.

Pratiquer la sorcellerie est interdit.

Allah ta3ala dit :

﴿ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ ﴾

(*wa ma kafara Soulaymanou wa lakinna ch-chayatina kafarou ; you3allimouna n-naça s-sihr*)

[sourat Al-Baqarah / 102] ce qui signifie : « **Soulayman n'a jamais été mécréant, ce sont les chaytan qui ont mécréu, ils enseignaient aux gens la sorcellerie** ».

La preuve, à partir du hadith, c'est ce qu'a rapporté Mouslim :

« اجتنبوا السبع الموبقات »

(*'ijtajibou s-sab3a l-moubiqat*)

ce qui signifie : « **Évitez les sept plus grands péchés** ». On demanda alors : « Mais quels sont donc ces péchés, ô Messager de Allah. » Il a répondu :

« الشِّرْكُ بِاللَّهِ وَالسَّحَرُ . . . »

(ach-chirkou bi l-Lahi wa s-sihr ...)

ce qui signifie : « **Adorer autre que Allah, la sorcellerie, ...** » jusqu'à la fin du *hadith*.

### **Q/R 25** Quelle est la preuve que celui qui jette une feuille sur laquelle il y a le nom de *Allah* dans les ordures, devient mécréant ?

Il n'est pas permis de jeter une chose sur laquelle il y a le nom de *Allah* dans les ordures. Celui qui le fait devient mécréant. *Allah* dit :

﴿ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ \* لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ بَعْدَ إِيمَانِكُمْ ﴾

(qoul 'abi l-Lahi wa 'ayatihi wa raçoulihi kountoum tastahzi'oun ; la ta3tadhirou qad kafartoum ba3da 'imanikoum)

[*sourat At-Tawbah* / 65-66] ce qui signifie : « **Est-ce de Allah, de Ses 'ayah ou de Ses messagers que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes devenus mécréants après avoir été croyants** » et *Ibnou 3Abidin* a dit : « *Devient mécréant celui qui jette le Mous-haf (le livre du Qur'an) dans les ordures même s'il ne visait pas le rabaissement. En effet son acte indique un rabaissement* ».

### **Q/R 26** Quel est le jugement de *an-nadhr*, le vœu ?

Il est permis de faire le vœu de faire quelque chose qui rapproche de l'agrément de *Allah*. Il est alors un devoir de tenir ce vœu. Toutefois, il n'est pas permis de faire un vœu pour ce qui est interdit et ce n'est pas un devoir de le tenir. *Allah ta3ala* dit :

﴿ يُوْفُونَ بِالنَّذْرِ ﴾

(yufouna bi n-nadhr)

[*sourat Al-'Inçan* / 7] ce qui signifie : « **Ils tiennent les vœux** ».

Le *hadith* :

« من نذر أن يطيع الله فليطعه، ومن نذر أن يعصيه فلا يعصه »

(man nadhara 'an youti3a l-Laha fa l-youti3hou wa man nadhara 'an ya3siyahou fala ya3sihi)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Celui qui fait le vœu d'accomplir une obéissance à Allah, qu'il Lui obéisse. Celui qui fait le vœu d'accomplir une désobéissance à Allah, qu'il ne Lui désobéisse pas** ».

## **Q/R 27** Quelle est la preuve que la voix de la femme n'est pas une intimité (*3awrah*) et n'est pas quelque chose qu'elle doit dissimuler ?

*Allah* dit :

﴿ وَقُلْنَ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴾

(wa qoulna qawlan ma3roufa)

[*sourat Al-'Ahzab* / 32] ce qui signifie : « **Vous, femmes, dites des paroles de bien** ».

Le *hadith* :

« قال الأحنف بن قيس سمعت الحديث من في أبي بكر  
وعمر وعثمان وعليّ فما سمعته كما سمعته من في عائشة »

(qala l-'ahnafou bnou qays sami3tou l-*haditha* min fi 'Abi Bakrin wa 3Oumara wa 3Outhmana wa 3Aliyy ; fama sami3touhou kama sami3touhou min fi 3A'ichah)

[rapporté par *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*] ce qui signifie : "*Al-'Ahnaf Ibnou Qays* avait dit : « *J'ai pu entendre le hadith de la bouche de Abou Bakr, de celle de 3Oumar, de 3Outhman et de 3Aliyy mais je ne l'ai pas entendu comme je l'ai entendu de la bouche de 3A'ichah* »".

## **Q/R 28** Parle de l'attribut de *Allah ta3ala*, la parole.

*Allah* parle mais pas comme nous parlons. Sa parole n'est ni lettres, ni voix, ni langue. *Allah* dit :

﴿ وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَى تَكْلِيمًا ﴾

(wa kallama l-Lahou Mouça taklima)

[sourat An-Niça' / 164] ce qui signifie : « **Allah a fait entendre à Mouça Sa parole Qui est Son attribut** ».

L'Imam Abou Hanifah a dit :

(ويتكلم لا كلامنا نحن نتكلم بالآلات  
والحروف والمخارج والله متكلم بلاءة ولا مخارج)

« *Allah parle mais pas comme nous parlons. Nous, nous parlons à l'aide d'organes, de lettres et à partir de points de prononciation. Allah parle sans organe, sans que ce soit à partir de points de prononciation.* » Ceci est dans son livre *Al-Fiqhou l-'Absat*.

**Q/R 29** Quelle est la signification de la parole de *Allah ta3ala* :

﴿ الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَى ﴾

(*Ar-Rahmanou 3ala l-3archi stawa*) ?

L'Imam Malik a dit : (*'istawa kama wasafa nafsah wa la youqalou 3anhou kayf wa kayf 3anhou marfou3*) « *'istawa comme Allah nous l'a appris mais on ne dit pas comment, car le comment, Allah en est exempt* ». Le comment fait partie des attributs des créatures. Parmi les attributs des créatures il y a la position assise, l'établissement et l'endroit. *Al-Qouchayriyy* a dit : « *'Istawa signifie que Allah préserve, domine et qu'Il maintient en existence* ». Il n'est pas permis de croire que *Allah* est assis au-dessus du Trône car il s'agit de la croyance des mécréants des fils de *'Isra'il* et il y a en cela un démenti de Sa parole *ta3ala* :

﴿ فَلَا تَضْرِبُوا لِلَّهِ الْأَمْثَالَ ﴾

(*fala tadribou li l-Lahi l-'amthal*)

[sourat An-Nahl / 74] ce qui signifie : « **N'attribuez pas des équivalents à Allah** ».

*Allah ta3ala* dit :

﴿ وَبَرَزُوا لِلَّهِ الْوَاحِدِ الْقَهَّارِ ﴾

(*wa barazou li l-Lahi l-Wahidi l-Qahhar*)

[sourat 'Ibrahim / 48] ce qui signifie : « **...Allah est Unique et Il est Celui Qui domine par Sa toute-puissance** ».

Le *hadith* : l'Imam 3Aliyy a dit :

« إن الله خلق العرش إظهاراً لقدرته ولم يتخذ مكاناً لذاته »

[rapporté par *Abou Mansour Al-Baghdadiyy*] ce qui signifie : « **Allah a créé le Trône comme manifestation de Sa toute-puissance et Il ne l'a pas pris comme endroit pour Lui-même** ».

### **Q/R 30 Parle de la destinée.**

Toute chose qui a lieu dans ce bas-monde, que ce soit du bien ou du mal, que ce soit un acte d'obéissance ou de désobéissance, que ce soit une foi ou une mécréance, a lieu par la prédestination de *Allah*, par Sa volonté et selon Sa science. Le bien, la foi et l'obéissance sont par Sa prédestination et par Son agrément. Quant au mal, à la désobéissance et à la mécréance, ils ont lieu par la prédestination de *Allah* et non par Son agrément. On ne qualifie pas la prédestination de *Allah* – Son attribut – par le fait d'être mauvaise. *Allah ta'ala* dit :

﴿ إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْنَاهُ بِقَدَرٍ ﴾

(inna koulla chay'in khalagnahou biqadar)

[*sourat Al-Qamar / 49*] ce qui signifie : « **Nous avons certes créé toute chose selon une destinée** ». Le *hadith* :

« كل شيء بقدر حتى العجز والكيس »

(koullou chay'in biqadar hatta l-3ajzou wa l-kays)

[rapporté par *Moulim*] ce qui signifie : « **Toute chose est selon une destinée, même l'incapacité et la perspicacité** ».

### **Q/R 31 Quelle est la preuve que serrer la main à une femme 'ajnabiyyah est interdit ?**

Le *hadith*, le Prophète ﷺ a dit :

« لأن يطعن أحدكم بحديدة في رأسه خير له من أن يمس امرأة لا تحل له »

(la'an yout3ana 'ahadoukoum bihadidatin fi ra'sihi khayroun lahou min 'an yamassa mra'atan la tahillou lahou)

ce qui signifie : « **Que l'un de vous soit frappé avec une barre de fer sur la tête vaut mieux pour lui que de toucher une femme qui ne lui est pas licite** ». [rapporté par *Ad-Daraqoutniyy*]

Et le Messager de *Allah* a dit :

« وزنى اليدين البطش »

(wa zina l-yadayni l-batch)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Et le péché des mains** [comme préliminaire à la fornication], **c'est le toucher** ».

### **Q/R 32 Parle de la récitation du *Qour'an* pour le mort.**

Elle est permise. *Allah ta3ala* dit :

﴿وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ﴾

(wa f3alou l-khayr)

[*sourat Al-Hajj / 77*] ce qui signifie : « **Et faites le bien** ».

Le *hadith* : le Prophète ﷺ a dit :

« اقرءوا على موتاكم يس »

('iqra'ou 3ala mawtakoum Ya Sin)

[rapporté par *Ibnou Hibban* qui l'a jugé *sahih*] ce qui signifie : « **Récitez Ya-Sin en faveur de vos morts** ». Les gens de la vérité sont unanimes sur son caractère permis et son utilité. *Ach-Chafi3iyy* a dit :

« لو قرءوا عند قبره شيئاً من القرآن كان حسناً ولو قرءوا القرآن كله كان أحسن »

(law qara'ou 3inda qabrihi chay'an mina l-qour'ani kana haçana ; wa law qara'ou l-qour'ana koullahou kana 'ahçan)

[rapporté par *An-Nawawiyy* dans son livre *Riyadou s-Salihin*] ce qui signifie : « **S'ils récitent auprès de sa tombe une partie du *Qour'an* ce sera bien, mais s'ils récitent le *Qour'an* en entier, ce sera mieux encore** ».

### **Q/R 33 Quelle est la preuve qu'il est possible que le mort tire profit de l'aumône ?**

Le *ḥadīth*:

« إذا مات ابن آدم انقطع عمله إلا من ثلاث صدقة  
جارية وعلم ينتفع به وولد صالح يدعو له »

(*'idha mata bnou 'Adama nqata3a 3amalouhou 'il-la min thalath : sadaqatoun jariyah, wa 3ilmoun yountafa3ou bihi wa waladoun salihoun yad3ou lah*)

[rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Lorsque le fils de 'Adam meurt, ses actes ne lui donnent plus de récompenses sauf trois : Une aumône qui court, une science dont on tire profit et un enfant vertueux qui fait des invocations en sa faveur** ». Cela signifie que l'aumône fait partie de ce dont le musulman peut tirer profit et qui est une cause pour ce profit.

De même Sa parole *ta3ala* :

﴿ وَأَنْ لَيْسَ لِلْإِنْسَانِ إِلَّا مَا سَعَى ﴾

(*wa 'anna layça li l-'insani 'il-la ma sa3a*)

[*sourat An-Najm / 39*] c'est-à-dire qu'il tire profit de ses propres actes de bien, et pour ce qui est des bons actes des autres en sa faveur et qui ne font pas partie de ses propres actes, il en tirera profit par la grâce de *Allah* Qui le lui accorde. C'est le cas par exemple de la prière funéraire, elle n'est pas un acte du mort mais il en tire profit. C'est aussi le cas de l'invocation du Messager pour autre que lui, elle ne fait pas partie des actes de cet autre mais il en tirera profit, à l'exemple de la parole du Prophète dans son invocation pour *Ibnou 3Abbas* :

« اللَّهُمَّ عَلِّمَهُ الْحِكْمَةَ وَتَأْوِيلَ الْكِتَابِ »

(*Allahoumma 3allimhou l-ḥikmata wa ta'wila l-kitab*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*] ce qui signifie : « **Ô Allah, apprends-lui la sagesse et l'interprétation (at-ta'wil) du Livre** ».

**Q/R 34** Quelle est la preuve qu'il est permis d'accomplir des prières de nuit (*qiyam*) pendant *Ramadan* de plus de onze *rak3ah* ?

*Allah ta3ala* dit :

﴿ وَافْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾

(*wa f3alou l-khayra la3allakoum toufliḥoun*)

[sourat Al-Hajj / 77] ce qui signifie : "**Faites du bien puissiez-vous réussir**".

Le *hadith* :

« صلاة الليل مثنى مثنى »

(*salatou l-layli mathna mathna*)

[rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **La prière de nuit est à accomplir par deux rak3ah** ». Et Mouslim a rapporté :

« الصلاة خير موضوع فمن شاء استقل ومن شاء استكثر »

(*as-salatou khayroun mawdou3 faman cha'a staqalla wa man cha'a stakthar*)

[rapporté par Mouslim] ce qui signifie : « **La prière est un bien qui est accordé ; celui qui veut, qu'il en fasse peu et celui qui veut, qu'il en fasse beaucoup** ».

### **Q/R 35** Quelle est la preuve qu'il est permis d'utiliser le *douff* ?

Le *hadith* :

« أن امرأة قالت للرسول إني نذرت إن ردك الله سالما أن أضرب بالدف بين يديك »

(*anna mra'atan qalat li r-raçouli 'inni nadhartou 'in raddaka l-Lahou saliman 'an 'adriba bi d-douffi bayna yadayk*)

ce qui signifie : Une femme a dit au Messager ﷺ : « **J'ai fait le vœu si Allah te fait revenir sain et sauf, de frapper du *douff* devant toi.** » Il lui a dit :

« إن كنت نذرت فأوفي بذكرك »

(*'in kounti nadharti fa'awfi binadhrik*)

[rapporté par Abou Dawoud] ce qui signifie : « **Si tu en as fait le vœu, alors tiens-le** ».

### **Q/R 36** Qui est le premier prophète ?

Le premier prophète est 'Adam. Allah ta3ala dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَىٰ آدَمَ﴾

(inna l-Laha stafa 'Adama)

[sourat *Ali Imran* / 33] ce qui signifie : « **Certes Allah a élu 'Adam** ».

Le *hadith* :

« آدم فمن سواه من الأنبياء تحت لوائي يوم القيامة »

(*'Adamou faman siwahou mina l-'anbiya'i tahta liwa'i yawma l-qiyamah*)

[rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : : « **'Adam et les autres prophètes seront sous ma bannière le Jour du Jugement** ».

### **Q/R 37 Qu'est-ce qui est obligatoire concernant les prophètes et qu'est-ce qui est impossible les concernant?**

Il est obligatoire qu'ils soient caractérisés par la véracité, l'honnêteté, l'extrême intelligence, la chasteté, le courage et l'éloquence. Il est impossible les concernant, le mensonge, la trahison, la vulgarité et bassesse, la fornication, tous les grands péchés et la mécréance avant l'avènement de leur mission de prophète tout comme après. *Allah ta3ala* dit :

﴿وَكَلَّا فُضِّلْنَا عَلَىٰ الْعَالَمِينَ﴾

(wa koullan faddalna 3ala l-3alamin)

[sourat *Al-'An3am* / 86] ce qui signifie : « **Nous leur avons accordé à tous un mérite par rapport au reste des mondes** ».

Le *hadith*:

« ما بعث الله نبياً إلا حسن الوجه حسن الصوت »

(*ma ba3atha l-Lahou nabiiyan 'illa haçana l-wajhi haçana s-sawt*)

[rapporté par *At-Tirmidhiyy*] ce qui signifie : « **Allah n'a pas envoyé de prophète sans qu'il ait un beau visage et une belle voix** ».

**Q/R 38** Quelle est la signification de Sa parole *ta3ala* :

﴿لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ﴾

(*Lam yalid wa lam youlad*) ?

Elle signifie la négation de la matière et de l'incarnation au sujet de *Allah*. Ainsi, *Allah* ne s'incarne en quoi que ce soit. Il ne se sépare de Lui rien du tout. Il ne s'incarne en Lui rien du tout. L'Imam *Ja3far As-Sadiq* a dit :

( من زعم أن الله في شيء أو من شيء أو على شيء فقد أشرك )

(*man za3ama 'anna l-Laha fi chay' 'aw min chay' 'aw 3ala chay' faqad 'achrak*)

[rapporté par *Abou l-Qaçim Al-Qouchayriyy* dans son livre *Ar-Riçalatou l-Qouchayriyyah*] ce qui signifie : « *Celui qui prétend que Allah est dans quelque chose, à partir de quelque chose ou sur quelque chose aura commis du chirk* ».

**Q/R 39** Quelle est la preuve qu'il est permis de faire l'invocation en faveur du Prophète (*as-salatou ala n-nabiyy*) après l'appel à la prière ?

Il est permis de faire l'invocation en faveur du Prophète après l'appel à la prière et on ne prête aucune attention à celui qui l'interdit. *Allah ta3ala* dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾

(*'inna l-Laha wa mala'ikatahou yousallouna 3ala n-nabiyy ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou sallou 3alayhi wa sallimou taslima*)

[*sourat Al-'Ahzab / 56*] ce qui signifie : « **Certes Allah élève davantage en degré le Prophète et les anges invoquent Allah pour qu'Il élève davantage en degré le Prophète. Ô vous qui avez cru, invoquez Allah pour qu'Il élève davantage en degré le Prophète et qu'Il préserve sa communauté de ce qu'il craint pour elle** ».

Le *hadith* :

« إذا سمعتم المؤذن فقولوا كما يقول ثم صلوا عليّ »

(*'idha sami3tounou l-mou'adh-dhina faqoulou kama yaqoulou thoumma sallou 3alayy*)

[rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Lorsque vous entendez le mou'adh-dhin, répétez ce qu'il dit, ensuite faites l'invocation en ma faveur** ».

Le *hadith* :

« من ذكرني فليصل عليّ »

(*man dhakarani fa l-yousalli 3alayy*)

[rapporté par le *Hafidh As-Sakhawiyy*] ce qui signifie : « **Celui qui cite mon nom, qu'il fasse en ma faveur l'invocation que Allah m'élève davantage en degré.** ».

## **Q/R 40 Qu'est-ce que l'apostasie ? Combien de sortes y en a-t-il ?**

L'apostasie est le fait de rompre l'Islam. Elle se divise en trois sortes :

**L'apostasie par la parole** comme le fait d'insulter *Allah*, même en étant en colère.

**L'apostasie par les actes** comme le fait de jeter le *Mous-haf* dans les ordures ou le piétiner.

**L'apostasie par le cœur** comme croire que *Allah* est un corps ou une âme ou qu'Il est assis au-dessus du Trône, qu'Il habite le ciel ou qu'Il est dans tous les endroits.

*Allah ta3ala* dit :

﴿ وَلَقَدْ قَالُوا كَلِمَةَ الْكُفْرِ وَكَفَرُوا بَعْدَ إِسْلَامِهِمْ ﴾

(*wa laqad qalou kalimata l-koufri wa kafarou ba3da 'islamihim*)

[*sourat At-Tawbah / 74*] ce qui signifie : « **Ils ont dit la parole de mécréance et ils sont devenus mécréants après leur Islam** ». *Allah ta3ala* dit :

﴿ لَا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ ﴾

(*la tasjoudou li ch-chamsi wa la li l-qamar*)

[*sourat Foussilat / 37*] ce qui signifie : « **Ne vous prosternez ni pour le soleil ni pour la lune** ».

Le *hadith* : le Prophète ﷺ a dit :

« إن العبد ليتكلم بالكلمة لا يلقي لها بالا  
يهوي بها في النار أبعد مما بين المشرق والمغرب »

(*'inna l-3abda layatakallamou bi l-kalimati la youlqi laha balan yahwi biha fi n-nari 'ab3ada mimma bayna l-machriqi wa l-maghrib*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] ce qui signifie : « **Certes, il arrive à une personne de prononcer une parole dans laquelle elle ne prête aucune attention mais à cause de laquelle elle chutera en enfer plus loin que ce qui sépare le levant du couchant** ».

#### **Q/R 41 Quelle est la preuve du caractère permis de la commémoration de la naissance honorée du Prophète ?**

*Allah ta3ala* dit :

﴿وَأَفْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

(waf3alou l-khayra la3allakoum touflihou)

[*sourat Al-Hajj / 77*] ce qui signifie : « **Faites le bien puissiez-vous réussir** ».

Le *hadith* : Le Prophète *3alayhi s-salatou wa s-salam* a dit :

« من سنّ في الإسلام سنة حسنة فله أجرها »

(man sanna fi l-'islami sounnatan haçanah falahou 'ajrouha)

[rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Celui qui instaure dans l'Islam une bonne tradition (sounnah), il en aura la récompense et la récompense de ceux qui la pratiquent après lui** ».

#### **Q/R 42 Qu'est-ce qui est visé par la parole du Messager :**

« إذا سألت فاسأل الله وإذا استعنت فاستعن بالله »

(idha sa'alta fas'ali l-Lah wa 'idha sta3anta fasta3in bi l-Lah)

Cela signifie qu'en priorité on demande à *Allah* et en priorité on demande l'aide à *Allah*. Cela ne signifie pas qu'on ne demande pas à autre que *Allah* ou qu'on ne demande pas l'aide à autre que *Allah*. Ceci est semblable au *hadith* de *Ibnou Hibban* :

« لا تصاحب إلا مؤمنا ولا يأكل طعامك إلا تقي »

(la tousahib 'il-la mou'mina wa la ya'koul ta3amaka 'il-la taqiyy)

C'est-à-dire qu'on offre à manger en priorité a une personne pieuse et qu'on cherche la compagnie du croyant en priorité. Cela ne signifie pas qu'il est interdit d'offrir à manger à celui qui n'est pas croyant et qu'il est interdit de l'avoir pour compagnon. En effet, *Allah ta3ala* a fait l'éloge des musulmans dans le *Qour'an* par Sa parole :

﴿ وَيُطْعَمُونَ الطَّعَامَ عَلَىٰ حُبِّهِ مِسْكِينًا وَيَتِيمًا وَأَسِيرًا ﴾

(wa yout3imouna t-t-a3ama 3ala houbbihi miskinan wa yatiman wa 'asira)

[sourat Al- 'Insan / 8] ce qui signifie : « **Ils donnent à manger la nourriture qu'ils aiment au pauvre, à l'orphelin et au captif** ». Le captif ici désigne le captif non musulman. Il a par ailleurs été rapporté dans les *Sahih* de Mouslim et de *Al-Boukhariyy* que trois personnes ont demandé à *Allah* par leurs bons actes.

### **Q/R 43** Quelle est la preuve du caractère permis de rendre visite à la tombe du Prophète *3alayhi s-salatou wa s-salam* ?

La visite de la tombe du Prophète est recommandée selon l'Unanimité. Le *Qadi 3Iyad* ainsi que *An-Nawawiy* ont rapporté l'Unanimité sur ce sujet.

*Allah ta3ala* dit :

﴿ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذْ ظَلَمُوا أَنفُسَهُمْ جَاءُوكَ فَاسْتَغْفَرُوا اللَّهَ وَاسْتَغْفَرَ لَهُمُ الرَّسُولُ لَوَجَدُوا اللَّهَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴾

(wa law 'annahoum 'idh dhalamou 'anfousahoum ja'ouka fastaghfarou l-Laha wa staghfara lahoumou r-raçoulou lawajadou l-Laha tawwaban rahima)

[sourat An-Niça' / 64] ce qui signifie : « **Si, ayant été injustes envers eux-mêmes, ils venaient auprès de toi pour demander le pardon à Allah, et le Messager demandait le pardon pour eux, ils sauraient que Allah est Celui Qui accepte le repentir et Qui fait miséricorde** ».

Le *hadith* :

« من زار قبري وجبت له شفاعتي »

(man zara qabri wajabat lahou chafa3ati)

[rapporté par *Ad-Daraqoutniyy* et jugé *qawiyy* (fort) par le *Hafidh As-Soubkiyy*] qui signifie : « **Celui qui visite ma tombe aura mon intercession** ».

Quant au *hadith* :

« لا تشد الرحال إلا إلى ثلاثة مساجد »

(*la touchaddou r-rihalou 'il-la 'ila thalathati maçajid*)

Il signifie que celui qui veut effectuer un voyage pour accomplir la prière dans une mosquée, il convient qu'il fasse le voyage pour ces trois mosquées car la récompense de la prière y est multipliée. Ceci a le sens de la recommandation et non de l'obligation.

Le *hadith* est donc spécifique pour le voyage afin d'accomplir la prière. Il ne comporte donc rien qui interdise la visite de la tombe du Prophète *Salayhi s-salam*.

#### **Q/R 44 Quelle est la preuve du caractère permis du *tabarrouk* – la recherche des bénédictions – ?**

La recherche des bénédictions (*tabarrouk*) par le Prophète et par ses traces est permise.

*Allah ta3ala* dit en attribuant le discours à *Youçouf* :

﴿ اذْهَبُوا بِقَمِيصِي هَذَا فَالْقُوهُ عَلَيَّ وَجْهِي أَبِي يَأْتِ بِصِيرًا ﴾

(*idh-habou biqamisi hadha fa'alqouhou 3ala wajhi 'abi ya'ti basira*)

[*sourat Youçouf* / 93] ce qui signifie : « **Prenez ma chemise et mettez-la sur le visage de mon père, il recouvrera la vue** ».

Le *hadith* :

« الرَّسُولُ قَسَمَ شَعْرَهُ وَوَزَعَهُ بَيْنَ النَّاسِ لِيَتَبَرَّكَوا بِهِ »

(*ar-raçoulou çassama cha3arahou wa wazza3ahou bayna n-naçi liyatabarrakou bihi*)

[rapporté par *Ach-Chaykhan – Al-Boukhariyy et Mouslim* –] ce qui signifie : « **Le Messager a partagé ses cheveux et les a fait distribuer aux gens afin qu'ils en recherchent les bénédictions** ».

#### **Q/R 45 Quelle est la preuve du caractère permis de porter le *hirz* (*hijab*) qui comporte du *Qour'an* et ce qui est de cet ordre et non des talismans interdits ?**

قال الله تعالى :  
« وَنَزَّلْنَا مِنَ الْقُرْآنِ مَا هُوَ شِفَاءٌ وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ »  
سورة الإسراء ١٧ / ٨٢

(wa nounazzilou mina l-qour'ani ma houwa chifa'oun wa rahmatoun li l-mou'minin)

Allah ta3ala dit :

[sourat Al- 'Isra' / 82] ce qui signifie : « **Nous révélons du Qour'an ce qui comporte une guérison et une miséricorde pour les croyants** ».

Le hadith :

« قال عبد الله بن عمرو : كنا نعلم صبياننا الآيات من القرآن ومن لم يبلغ نكتبها على ورقة ونعلقها على صدره »

(qala 3Abdou l-Lah Ibnou 3Amr : kounna nou3allimou sibyanana l-'ayati mina l-qour'ani wa man lam yablough naktoubouha 3ala waraqatin wa nou3alligouha 3ala sadrih)

[rapporté par At-Tirmidhiyy] ce qui signifie : « 3Abdou l-Lah Ibnou 3Amr a dit : Nous enseignons à nos enfants les 'ayah du Qour'an. Pour ceux qui n'avaient pas encore atteint la puberté, nous les écrivions sur une feuille que nous accrochions à leurs cous ».

## **Q/R 45 Parle de l'évocation (dhikr) de Allah dans les convois funéraires.**

Cela est permis sans divergence.

Allah ta3ala dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اذْكُرُوا اللَّهَ ذِكْرًا كَثِيرًا ﴾

(ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou dhkourou l-Laha dhikran kathira)

[sourat Al- 'Ahzab/ 41] ce qui signifie : « **Ô vous qui avez cru, évoquez beaucoup Allah** ».

Allah ta3ala dit :

﴿ الَّذِينَ يَذْكُرُونَ اللَّهَ قِيَامًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِهِمْ ﴾

(alladhina yadhkourouna l-Laha qiyaman wa gou3oudan wa 3ala jounoubihim)

[sourat Ali 3Imran/ 191] ce qui signifie : « **Ceux qui évoquent Allah en étant debout, assis ou allongés sur leurs côtés** ».

Le *hadith* :

« كان رسول الله يذكر الله على جميع أحواله »

(*kana raçoulou l-Lahi yadhkourou l-Laha 3ala jami3i 'ahwalihi*)

[rapporté par Mouslim] ce qui signifie : « **Le Messager de Allah évoquait Allah dans toutes les situations** ».

### **Q/R 47 Parle du *ta'wil* (l'interprétation).**

Le *ta'wil* (l'interprétation) c'est donner au texte un autre sens que son sens apparent. Cette interprétation est permise pour les *'ayah* et les *hadith* dont le sens apparent laisse penser que Allah aurait une main, un visage ou qu'Il serait assis au-dessus du Trône (*3arch*) ou qu'Il habiterait dans une direction ou qu'Il aurait une des caractéristiques des créatures.

Allah *ta3ala* dit :

﴿ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ ﴾

(*wa ma ya3lamou ta'wilahou 'il-la l-Lahou wa r-racikhouna fi l-3ilm*)

[*sourat 'Ali 3Imran / 7*] ce qui signifie : « **N'en sait l'interprétation que Allah et ceux qui sont versés dans la science** ».

Le *hadith* : L'invocation en faveur de *Ibnou 3Abbas* :

« اللَّهُمَّ عَلِّمَهُ الْحِكْمَةَ وَتَأْوِيلَ الْكِتَابِ »

(*Allahoumma 3allimhou l-hikmata wa ta'wila l-kitab*)

[rapporté par *Al-Boukhariyy*, *Ibnou Majah* et le *Hafidh Ibnou l-Jawziyy*] ce qui signifie : « **Ô Allah, enseigne-lui la sagesse et l'interprétation du Livre** ».

### **Q/R 48 Quelle est la preuve que la foi est une condition pour l'acceptation des bons actes ?**

Allah *ta3ala* dit :

﴿ وَمَنْ يَعْمَلْ مِنَ الصَّالِحَاتِ مِنْ ذَكَرٍ أَوْ أُنْثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَٰئِكَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَقِيرًا ﴾

(waman ya3mal mina s-salihati min dhakarim 'aw 'ountha wahouwa mou'minoun fa'oula'ika yadkhoulouna l-jannata wa la youdhlamouna naqira)

[sourat An-Niça' / 124] ce qui signifie : « **Ceux qui accomplissent des bons actes, homme ou femme, tout en étant croyant, ceux-là entreront au paradis et ne seront pas lésés ne fut-ce du trou sur le noyau de la datte** ».

Le *hadith* :

« أَفْضَلُ الْأَعْمَالِ إِيمَانٌ بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ »

(afdalous l-'a3mali 'imanoun bi l-Lahi wa raçoulih)

[rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « **La meilleure des œuvres c'est la croyance en Allah et en Son Messager** ».

**Q/R 49** Quelle est la signification de Sa parole *ta3ala* :

﴿ كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ ﴾

(Koullou chay'in halikoun 'il-la wajhah) [sourat Al-Qaças / 88].

L'Imam Al-Boukhariyy a dit : « La signification de ('il-la wajhah) est ('il-la moulkah) [Sa souveraineté] », c'est-à-dire que seule Sa souveraineté à Lui n'aura pas de fin.

L'Imam Soufyan Ath-Thawriyy a dit : « ('il-la wajhah) c'est-à-dire sauf ce par quoi l'on a recherché l'agrément de Allah », c'est-à-dire les bons actes, tout comme cela figure dans le *Sahih* de Al-Boukhariyy.

**Q/R 50** Que signifie Sa parole *ta3ala* :

﴿ ءَأَمِنْتُمْ مَنْ فِي السَّمَاءِ أَنْ يَخْسِفَ بِكُمْ الْأَرْضَ ﴾

('a'amintoum man fi s-sama'i 'an yakhsifa bikoumou l-'ard) [sourat Al-Moulk / 16].

Le *Moufassir* – l'Exégète – *Al-Fakhr Ar-Razi* dans son *Tafsir* – son exégèse –, ainsi que *Abou Hayyan Al-'Andalouciyy* dans son livre *Al-Bahrou l-Mouhit* ont dit : « *Ce qui est visé par (man fi s-sama')* «qui est au ciel », *ce sont les anges. Il n'est pas visé par-là que Allah habite le ciel* ».

**Q/R 51 Que signifie Sa parole *ta3ala* :**

﴿وَالسَّمَاءَ بَنَيْنَاهَا بِأَيْدٍ وَإِنَّا لَمُوسِعُونَ﴾

(*wa s-sama'a banaynahā bi'aydin wa inna lamouci3oun*) [*sourat Adh-Dhariyat / 47*].

*Ibnou 3Abbas* a dit : « (*bi 'aydin*) *c'est-à-dire par une puissance (bi qoudrah)*. *Ce n'est pas la main qui est visée ici car Allah est exempt d'une telle chose.* »

***Allah soubhanahou wa ta3ala* sait et a plus de sagesse que tout autre.**